

Guéret le 20 juin 2019

Déclenchement du niveau de veille saisonnière du Plan National Canicule 2019

Comme chaque année, le niveau de veille saisonnière du Plan national canicule (PNC) est déclenché depuis le 1^{er} juin. Cette veille saisonnière sera automatiquement désactivée le 15 septembre, sauf si des conditions météorologiques particulières justifient son maintien.

Les objectifs du Plan national canicule :

- Protéger les populations des effets d'une canicule par la mise en place de mesures de gestion adaptées aux différentes catégories de populations identifiées telles que le grand public et les personnes à risque (isolées, en situation de précarité et sans abri, les jeunes enfants, les travailleurs...). Il s'agit notamment d'assurer la permanence des soins auprès des médecins de ville ainsi que la bonne réponse du système de santé, de mobiliser les établissements accueillant des personnes âgées et en situation de handicap pour prévenir les risques sanitaires liés à la chaleur et de mobiliser les associations et services publics locaux pour permettre l'assistance aux personnes à risque.
- Informer et communiquer pour sensibiliser et protéger les populations des conséquences sanitaires d'une canicule. Les autorités sanitaires rappellent notamment aux personnes fragiles (personnes âgées, personnes handicapées, malades à domicile, personnes dépendantes) qu'elles doivent, en cas de fortes chaleurs :
 - maintenir leur logement frais (fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais) ;
 - boire régulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif ;
 - se rafraîchir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ;
 - passer si possible plusieurs heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...) ;
 - éviter de sortir aux heures les plus chaudes et de pratiquer une activité physique ;
 - penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Les nourrissons, les jeunes enfants et les adultes (notamment les travailleurs exposés à la chaleur) s'exposent aussi au risque de la déshydratation, car ils transpirent beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Pour y remédier, ils doivent boire abondamment de l'eau et éviter les efforts physiques. Les nourrissons et les jeunes enfants ne doivent jamais être laissés en plein soleil, même quelques minutes. Ils ne doivent jamais être laissés seuls dans des véhicules fermés.

Contact Presse : Nelly - Tél 05.55.51.59.68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 - Site Internet : www.creuse.gouv.fr

Le PNC se structure en quatre niveaux de gestion :

- **Le niveau 1** - veille saisonnière qui répond au niveau de vigilance verte pour le paramètre « canicule » de la carte de vigilance de Météo-France. Il correspond à la mise en œuvre, au niveau national :
 - du Système d'alerte canicule et santé (SACS). Celui-ci repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par la Santé Publique France, sur la base d'indicateurs de mortalité et de morbidité en lien avec la chaleur, suivis quotidiennement.
 - du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public, des professionnels et des établissements de santé, des collectivités locales et des associations. Le numéro vert du ministère de la santé : 0 800 06 66 66 sera activé le 21 juin, jour de l'été sauf prévisions saisonnières nécessitant une ouverture préalable.
- **Le niveau 2** - avertissement chaleur qui répond au niveau de vigilance jaune pour le paramètre « canicule » de la carte de vigilance de Météo-France. C'est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de l'État de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 – alerte canicule et de renforcer les actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié) ;
- **Le niveau 3** - alerte canicule, déclenché par les préfets de départements, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base du passage en vigilance orange pour le paramètre « canicule » de la carte de vigilance de Météo-France. À ce niveau, des actions de prévention et de gestion sont mises en œuvre par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène. La Santé Publique France analyse de son côté les indicateurs sanitaires en lien avec la chaleur afin de détecter un éventuel impact de la canicule ;
- **Le niveau 4** - mobilisation maximale qui correspond à un passage en vigilance rouge pour le paramètre « canicule » de la carte de vigilance de Météo-France. Il correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs. Cette situation nécessite une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'État avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC), qui regroupe l'ensemble des ministères concernés.

À l'occasion du déclenchement du niveau 1 - veille saisonnière, Madame la Directrice des services du Cabinet de la Préfète de la Creuse a réuni l'ensemble des acteurs, pour que chacun se prépare avant l'été à la survenue d'un éventuel épisode de canicule, reste mobilisé et fasse preuve de solidarité auprès des populations les plus vulnérables.

Les prévisions des températures (ressenties) pour les sept prochains jours seront comprises entre 22° et 34° (pic de chaleur de 34° prévu mardi et mercredi), et pourraient rester élevés la semaine prochaine.